

AVIS DE L'OCRCVM

Avis relatif à la mise en application Audience

Destinataires à l'interne :
Affaires juridiques et conformité

Personnes-ressources :

Warren Funt
Vice-président pour l'Ouest du Canada
604 331-4750
wfunt@iiroc.ca

Jeff Kehoe
Vice-président à la mise en application
416 943-6996
jkehoe@iiroc.ca

Avis 10-0210
Le 5 août 2010

AFFAIRE Todd Robert Dean – Règlement

RÉSUMÉ

Le 5 août 2010 (Calgary, Alberta) – Une formation d'instruction de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) tiendra une audience en vue d'examiner si elle devrait accepter l'entente de règlement conclue entre l'OCRCVM et Todd Robert Dean (l'intimé).

L'audience se déroulera à huis clos jusqu'à ce que la formation d'instruction accepte l'entente de règlement. Si la formation d'instruction accepte l'entente de règlement, la décision et les motifs de la formation d'instruction seront rendus publics.

Date de l'audience : le vendredi 27 août 2010, à 10 h.

Lieu : Calgary Convention Centre, au 120-9 Avenue SE, Calgary (Alberta)

L'entente de règlement concerne des allégations que M. Dean a exercé son activité d'une manière inconvenante et préjudiciable aux intérêts du public pendant qu'il était représentant inscrit chez TD Waterhouse Inc. (TDW) du fait des agissements suivants :

- (a) En 2005, il a contrefait la signature de cinq de ses clients sur les documents relatifs à leur compte;



- (b) En février 2008, il a induit en erreur son employeur, TDW, et l'ACCOVAM (devenue l'OCRCVM) en donnant une information fautive au sujet d'une plainte anonyme concernant la contrefaçon des signatures des clients.

L'OCRCVM a ouvert officiellement l'enquête sur la conduite de M. Dean le 22 juin 2009. À l'heure actuelle, M. Dean n'est pas inscrit auprès d'un courtier réglementé par l'OCRCVM.